

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP. : — 3 mois, 5 fr. ; 6 mois, 9 fr. ; Un an, 16 fr.
Hors du dép. : — " 6 " 11 " 20

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.
PARIS : HAVAS et Co, 8, place de la Bourse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent
RÉCLAMES — 50

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été

Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS		CAHORS		LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	PÉRIGUEUX	BORDEAUX	PARIS
11 h. 16 ^m matin.	5 h. 10 ^m soir.	5 h. 10 ^m matin.	1 h. 10 ^m soir.	6 h. 49 ^m matin.	10 h. 12 ^m matin.	8 h. 23 ^m matin.	10 h. 40 ^m matin.	4 h. 27 ^m soir.	1 h. 8 ^m matin.
5 " 10 " "	5 " 40 " "	1 " 10 " "	5 " 40 " "	2 " 51 " soir.	3 " 56 " soir.	4 " 22 " soir.	5 " 51 " soir.	10 h. 33 — 11 h. 22 soir.	4 " 39 " "
10 " " "				7 " 34 " "	8 " 46 " "	9 " 28 " "	10 " 55 " "		2 " 48 " soir.

Train de marchandises régulier : Départ de Cahors — 5 h. 15^m matin.
Arrivé à Cahors — 7 h. 56^m soir.

Train de foire. — Arrivée à Cahors. — 9 h. 33^m matin.

Cahors, 18 Février.

L'alliance des bonapartistes et des ultra-radicaux est un fait caractéristique sur lequel il importe de revenir.

Lors du tirage au sort des bureaux, le 14 janvier, M. le baron Dufour fut désigné pour le deuxième bureau de la Chambre des députés, M. le comte Morat pour le sixième, et M. de Valon pour le onzième.

Parmi les trois radicaux intransigeants qui ont été nommés membres de la commission chargée d'examiner la question de l'amnistie, M. Bousquet a été désigné dans le bureau de M. le baron Dufour, et M. Lockroy dans le bureau de M. de Valon. Le commissaire élu dans le bureau de M. le comte Morat est au contraire l'honorable et sage M. Bethmont, qui n'a obtenu qu'une voix de majorité contre M. Madier de Montjau.

Nous ignorons si nos trois députés bonapartistes étaient présents, attendu que les appels nominaux nous ont prouvé qu'ils brillaient quelquefois par leur absence; mais ce que nous savons c'est que leurs frères et amis politiques ont marché, bras dessus, bras dessous, avec les membres les plus avancés de l'extrême-gauche.

Le *Soleil* écrit avec raison ce qui suit : « Il faudrait supposer que la France est tombée en démence, et qu'à son exemple la Chambre est tombée en délire pour admettre qu'il y ait une opinion publique capable d'approuver et une majorité législative capable de voter l'amnistie pleine et entière. »

Les bonapartistes savent cela comme le *Soleil*, mais ils imitent la conduite d'une portion de l'aristocratie française, après la prise de la Bastille, quand la famille Polignac donna le signal de l'émigration. Les paroles écrites par M. Thiers à ce sujet méritent d'être citées :

« N'ayant pu empêcher ce qu'elle appelait le mal, l'aristocratie désirait que le peuple en commît le plus possible, pour amener le bien par l'excès de ce mal. Ce système mêlé de dépit et de perfidie, qu'on appelle le pessimisme politique, commence chez les partis dès qu'ils ont fait assez de pertes pour renoncer à ce qui leur reste, dans l'espoir de tout reconquer. L'aristocratie se mit dès lors à l'employer, et souvent on la vit voter avec les députés les plus violents. »

Ce jugement semble écrit d'aujourd'hui, et pour les circonstances actuelles.

La Révolution française qui accueille si bien les articles des communards exilés, a découvert un faux frère dans ses bureaux. Voici ce que dit à cet égard le *Petit parisien* :

Nous ne pouvons taire un fait qui a vivement ému les députés et les journalistes : la découverte que le rédacteur d'un journal bien connu par la violence de ses opinions, appartenait depuis plusieurs années à la police. Le gouvernement actuel n'a pas besoin du concours de pareilles gens, et il est de notre devoir de signaler les misérables qui déshonorent ainsi la presse, et à Versailles comme à Paris, jouent un double jeu, soit au profit des bonapartistes, soit au profit de l'étranger.

M. Grévy, recevant, dimanche, les bureaux du conseil général de la Seine et du conseil municipal de Paris a affirmé que tant qu'il serait président de la République, il ferait tous ses efforts pour que la République fût respectée par tous. On peut compter sur sa fermeté à cet égard. Il a ajouté qu'une grande modération était actuellement nécessaire, car si le dévouement des grandes villes à la République est inébranlable, il faut compter avec le reste de la population, très impressionnable et facile à effrayer. Nous avons déjà perdu trois fois la République; il faut aujourd'hui s'efforcer de la conserver.

Cette entrevue a été très courtoise et même amicale.

Ce sont là de sages paroles; on les envisage comme un blâme dirigé contre le vote de cent mille francs par le conseil municipal, dans le but de venir en aide aux amnisties.

M. Gambetta a reçu, dimanche, les membres de l'ancien comité électoral républicain du 20^e arrondissement. En réponse à leurs félicitations, il a constaté que la première partie de la tâche qu'ils avaient entreprise ensemble, il y a dix ans, était accomplie. « La République est fondée. Maintenant nous devons, a-t-il dit, exécuter la deuxième partie et faire porter au régime républicain tous ses fruits; faire que la République soit féconde, réparatrice, animée de l'esprit de progrès. »

M. Gambetta a continué en indiquant les moyens d'arriver à ce résultat par une préparation intelligente, graduée, et par leur application sérieuse à diverses réformes qu'il a eu déjà l'occasion d'énumérer.

L'orateur espère que la seconde étape sera parcourue avec le même bonheur que la première. Les obstacles venant des partis vaincus ne sont plus à craindre. Toute l'attention doit se porter sur le parti républicain qui est devenu la nation elle-même, et qui doit garder sa prépondérance.

M. Gambetta comprend qu'il puisse se produire des oppositions et des dissidences dans le parti républicain qui est devenu l'unité nationale; « mais nous ne nous laisserons jamais aller, ajoute-t-il, à l'esprit de dénigrement et à l'ingratitude envers ceux qui ont été et doivent rester les défenseurs de la démocratie républicaine. Nous saurons résister à l'esprit de réaction; mais nous résisterons également à l'esprit d'impatience et de témérité. Nous continuerons à être des hommes sages, de bon sens et d'opportunité, parce que rien ne peut avec succès remplacer cette méthode politique. »

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Au milieu de l'examen et de la prise en considération de propositions diverses, l'incident suivant s'est produit à la séance de vendredi :

M. Barodet. Quand M. Talandier, moi et plusieurs de nos collègues, avons demandé de faire reconnaître à la *Marseillaise* son caractère de chant national, nous avions plusieurs ministres et un pré-

sident de la République qui avaient horreur de ce chant sublime dont Lamartine a dit qu'il était gravé au cœur de la France. (Bruit.)

Divers membres à droite. Et au pied de la guillotine. (Bruit.)

M. de La Rochefoucauld, duc de Bisaccia. On a guillotiné nos pères avec ce chant.

M. Le Provost de Launay, fils. Et on a fait la Commune.

M. le président. J'invite les deux côtés de la Chambre à écouter l'orateur en silence et à ne pas se renvoyer des interpellations qui sont de véritables anachronismes. (Très-bien! très-bien!)

M. Barodet. On interdisait le chant de la *Marseillaise* aux citoyens et aux musiques militaires, et nous nous rappelons tous qu'au Palais de l'Industrie, le jour de la distribution des récompenses, on a préféré nous faire entendre du plainchant et des cantiques.

Aujourd'hui, les temps sont changés. Nous avons un président de la République républicain, des ministres républicains et deux Chambres républicaines. Nous avons donc lieu de croire que la *Marseillaise* a acquis sa liberté et que le décret-loi de messidor an III, recevra son entière application. Si M. le ministre de la guerre voulait nous donner cette assurance, nous retirerions notre proposition.

M. le général Gresley, ministre de la guerre. Il ne m'appartient pas, comme ministre de la guerre, de m'opposer à l'exécution d'un décret-loi. J'appliquerai donc le décret dans toutes les circonstances où il y aura lieu de l'appliquer. (Applaudissements à gauche. — Bruit à droite.)

M. Barodet. Je retire ma proposition.

Une voix à droite : On vous fera la Commune avec ce chant-là.

M. le ministre de l'instruction publique. Nous sommes là pour lutter contre elle et contre vous. (Bruit et interruptions.)

REVUE DES JOURNAUX

Temps.

Depuis quelques jours, il y a un accroissement notable dans les attentats commis sur la voie publique. A chaque instant on signale de nouvelles agressions se produisant dans des circonstances véritablement inouïes. Autrefois on ne courait risque d'être attaqué et dépouillé qu'à des heures nocturnes et dans des quartiers déserts. Actuellement, on n'est pas plus en sûreté le jour que la nuit, et les quartiers les plus peuplés, les mieux éclairés, tels que le quartier de la Chaussée-d'Antin et de la rue Drouot, partagent avec les quartiers excentriques le triste privilège d'être exploités par les malfaiteurs. Il y a là un état de choses dont l'opinion publique s'émeut à juste titre.

Quelles sont les raisons de cette recrudescence dans les attentats, de cette hardiesse chez les malfaiteurs? Sommes-nous en présence d'une de ces épidémies morales qui éclatent parfois sous tous les régimes et indépendamment de toute raison gouvernementale, ou bien la multiplicité des méfaits tient-elle à une organisation incomplète, défectueuse du service de la sûreté, à un mauvais vouloir, à une indifférence systématique des agents secondaires et à un manque d'impulsion de la part des hauts fonctionnaires de la police, lesquels préoccupés, pour diverses raisons que l'on connaît, de leurs intérêts personnels, laisseraient aller choses et gens à la débânde?

Nous ne possédons pas encore les éléments d'information nécessaires pour nous prononcer sur ces délicates questions; mais il est de notoriété publique que, à cette heure, la préfecture de police traverse une crise. En présence de l'enquête qui se poursuit sur les actes et le personnel de la préfecture, il n'est pas un fonctionnaire de cette administration, petit ou grand, qui ne soit plus préoccupé des résultats possibles de l'enquête que de l'accom-

plissement de ses devoirs professionnels, Espérer qu'il en fut autrement, ce serait méconnaître la nature humaine, ce serait vouloir plus qu'on ne peut attendre des hommes en général, et particulièrement des fonctionnaires. Tout agent qui se sent menacé dans sa situation, qui est incertain de son lendemain est naturellement porté à remplir ses devoirs avec négligence. Il n'est donc pas impossible que l'état de crise où se trouve actuellement la préfecture de police n'ait amené un relâchement dans la surveillance et ne soit cause en partie de cette multiplicité d'attentats qui se produisent depuis quelques jours. C'est un point sur lequel devra porter l'attention de la commission d'enquête. C'est à elle qu'il appartient de nous apprendre dans quelle mesure la préfecture de police peut être rendue responsable de l'état d'insécurité où nous sommes.

Toutefois, on peut dire, sans attendre de plus amples informations et en laissant de côté le plus ou moins de bon vouloir des agents, que le service de la sûreté pour Paris et la banlieue est, en général, insuffisant. Le personnel des agents est évidemment trop restreint. En outre, la surveillance est mal organisée. Les agents d'abord trop peu nombreux sont mal répartis. Ils abondent là où ils sont le moins nécessaires; ils sont parcimonieusement envoyés là où l'action de la police devrait se faire le plus sentir.

En dehors des considérations purement administratives, on pourrait faire valoir, pour expliquer la multiplicité des crimes, des raisons d'une plus haute portée et se rattachant à notre législation pénale. Il est incontestable que les modes de répression édictés par une législation qui n'est plus en rapport avec l'état de la science, soit de la science physiologique, soit de la science sociale, ont pour effet d'accroître le nombre des malfaiteurs. Mais ce sont là des questions d'une trop haute gravité pour qu'on puisse les aborder incidemment, et nous devons pour le moment, nous en tenir à ce qui est immédiatement réalisable, à savoir les mesures à prendre pour assurer la sécurité des voies publiques, qui est devenue vraiment trop incomplète. La première de ces mesures est d'en finir au plus tôt avec la crise qui pèse sur la préfecture de police et qui est un obstacle à toute action sérieuse. Nous n'avons pas à nous faire juges des accusations portées contre certains hauts fonctionnaires de cette administration; mais c'est au gouvernement qu'il appartient de ne pas laisser traîner cette affaire en longueur. Quelque parti qu'il prenne, il doit le prendre vite. La police n'est pas une institution qui puisse être longtemps discutée sans péril pour tous, et c'est déjà une chose excessivement fâcheuse que l'on puisse dire, avec quelque apparence de raison, que la police est impuissante à remplir ses fonctions.

République française.

Les alarmistes sont en campagne, tenons-nous sur nos gardes : la peur est un dangereux ennemi politique.

Le travail dissipe les impressions malsaines et dangereuses. Mettons-nous résolument à la tâche, et, quand nous serons fortement et sérieusement occupés à ce labeur glorieux et difficile pour tous les peuples de se gouverner eux-mêmes, nous verrons bientôt qu'il ne sera plus possible de nous faire peur.

Moniteur Universel.

Trois des commandants de corps mis en disponibilité son investis de fonctions nouvelles, celles d'inspecteurs généraux des corps d'armée. Les trois titulaires de ces nouvelles importantes fonctions sont des généraux qui jouissent par leur réputation de capacité, de la confiance de l'armée tout entière.

Après avoir fait leurs preuves comme commandants de corps, après avoir étudié en cette qualité le premier rouage de notre organisme militaire, ils auront pour mission désormais de régler en les coordonnant, les mouvements de ces rouages divers. Le général duc d'Annumale, le général Deligny le général Douay sont à la hauteur de leur rôle.

INFORMATIONS

On assure que plusieurs conseils municipaux de province s'approprient à imiter l'exemple que vient de donner le conseil municipal de Paris en votant 100,000 fr. pour les amistiés de la Commune. Nous voulons espérer que ces conseils réfléchiront avant de suivre un pareil exemple, et qu'en tout cas le Gouvernement saura faire respecter la loi par les conseils municipaux, quels qu'ils soient.

(Moniteur universel.)

Un inconnu qui a signé: « Un vengeur » a charitablement prévenu par lettre, un haut personnage du Gouvernement que si Mégnay, l'un des assassins de Mgr Darboy, rentrait à Paris, il lui brûlerait la cervelle, sans autre forme de procès.

Les lettres, les bonnes lettres, viennent de faire une perte infiniment sensible dans la personne de M. Silvestre de Sacy.

Il était fils du célèbre orientaliste du même nom, l'auteur de la *Grammaire arabe* et de l'*Exposé de la religion des Druses*. C'est à tort, du reste, qu'on a quelquefois supposé une parenté entre la famille du défunt et celle du théologien janséniste, Le Maître de Sacy. Le solitaire de Port-Royal s'appelait Isaac, il en avait fait Sacy par anagramme et avait joint cette désignation à son nom de famille, mais à titre purement personnel.

M. de Sacy, celui qui vient de nous être enlevé, était né en octobre 1801.

La Peste.

Le *Journal officiel* a publié une note sur le fléau qui sévit en Orient et menace l'Europe:

Les dernières informations relatives à la peste qui règne sur un point très limité de la Russie, dit-il, sont très rassurantes. L'épidémie ne s'est pas étendue, et des mesures énergiques sont prises pour l'éteindre dans son foyer actuel.

Un médecin français est envoyé par le gouvernement de la République pour aller étudier et, au besoin, combattre la maladie, de concert avec la commission austro-allemande.

D'un autre côté, les nouvelles alarmantes annonçant l'apparition de la peste dans la Turquie d'Europe, et notamment près de Cavala, en Roumélie, ont été reconnues jusqu'ici être le résultat d'erreurs d'appréciation.

La panique produite par ces nouvelles n'a donc aucune raison d'être.

Aucun danger n'est à craindre, pour le moment, des provenances maritimes du Levant, puisque la peste n'existe encore qu'à une distance considérable de la mer d'Azow et de la mer Noire, et que son foyer est circonscrit par un cordon sanitaire.

Néanmoins, pour plus de sûreté, le ministre du commerce a prescrit des mesures de pré-

caution (quarantaine de deux jours au moins, avec désinfection des objets dangereux, etc.), qui seront appliquées jusqu'à nouvel ordre, dans nos ports de la Méditerranée (Algérie comprise), à toutes les provenances de la mer d'Azow et de la mer Noire, même en patente nette.

Il va sans dire que des mesures plus sévères seraient pratiquées immédiatement à la moindre menace plus sérieuse.

Le *Journal officiel* est plus optimiste que les correspondances et les dépêches de l'étranger. Espérons qu'il aura raison.

Il paraît que la peste a fourni à un mauvais plaisant, qui s'intitule bourgeois notable de Wetlianka, le sujet d'une bien mauvaise plaisanterie:

Le principal siège de la peste asiatique est le bourg de Wetlianka, dans le gouvernement d'Astrakan. Un habitant de ce village aurait écrit au chancelier de l'empire allemand la lettre suivante:

Monseigneur,

Votre Altesse trouvera sous ce pli une mèche de cheveux et deux morceaux d'étoffe provenant d'un soi-disant pestiféré du bourg devenu célèbre de Wetlianka, mort le 30 janvier, en ma présence.

Le morceau de toile a été découpé dans la chemise que le défunt avait sur le corps pendant les quarante-deux heures qu'a duré sa maladie; le morceau de drap provient de sa couverture.

Depuis le 20, les objets en question ont été soigneusement renfermés dans une boîte hermétiquement soudée, afin de conserver autant que possible les émanations dont ils sont imprégnés.

Je me permets d'envoyer les susdits objets à Votre Altesse, dans l'espoir qu'ils contribueront à dissiper les craintes exagérées qu'a provoquées en Allemagne la peste d'Asie.

Si, comme j'en ai la conviction, Votre Altesse, après réception de la présente, ne se sent pas incommodée (le fait pourra être constaté au bout de 48 heures), l'argument sera décisif.

J'ai l'honneur d'être, Monseigneur, etc.

N. A...

Bourgeois notable de Wetlianka.

CHRONIQUE LOCALE

Nos Chemins de Fer.

M. le ministre des travaux publics a déposé sur le bureau du Sénat, dans la séance du 13 février, un projet de loi récemment adopté par la Chambre des députés et portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Montauban à Brive, par Cahors, Gourdon et Souillac.

M. Sadi-Carnot, sous-secrétaire d'Etat des travaux publics a déposé sur le bureau de la Chambre des députés, dans la séance du 13 février:

Un projet de loi portant déclaration d'utilité publique du chemin de fer de Cahors à la ligne de Brive au Lot, près Capdenac, projet qui a été renvoyé à l'examen de la commission à la-

quelle a été confié le soin d'étudier les projets relatifs aux lignes classées à l'article 2 de la loi du 31 décembre 1875.

M. Gambetta vient d'adresser à M. le maire de Cahors la lettre suivante, en réponse à l'adresse du Conseil municipal:

Versailles, 13 février 1879.

Monsieur le Maire et cher compatriote,

J'ai été bien heureux de la réception du témoignage de sympathie que le Conseil municipal de Cahors m'a adressé, au sujet de ma nomination à la présidence de la Chambre des députés.

Veillez être auprès de moi l'interprète de mes sentiments de profonde reconnaissance en lui faisant agréer mes remerciements les plus cordiaux, l'assurance de l'amour que j'ai toujours pour ma ville natale et de l'intérêt que je n'ai pas cessé de porter à ses habitants.

Recevez, monsieur le Maire et cher compatriote, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

Le président de la Chambre des députés,
LÉON GAMBETTA.

LES DISCOURS DE M. THIERS (1)

INTRODUCTION

(suite.)

La guerre est engagée, guerre inique, insensée, criminelle, car elle a été déclarée sans que la France ait été provoquée, sans raisons plausibles, sans mesures préalablement prises pour la faire. L'étranger victorieux envahit notre sol, l'empereur est fait prisonnier, la République est proclamée, et quelques hommes de cœur assument la tâche ingrate et patriotique d'organiser la défense nationale. Mais nous n'avons pas un seul allié, et, dans cette détresse suprême, M. Thiers parcourt l'Europe pour réclamer, sinon un concours armé, du moins une intervention en faveur de la paix. Partout l'accueil est plein d'égards et de sympathie pour sa personne. Mais l'empire, par son agression injustifiable, a indisposé toutes les puissances contre la France, et partout aussi le refus d'intervenir est formel. M. Thiers s'adresse alors au principal ministre du gouvernement ennemi. L'entente n'est pas d'abord possible, et c'est au bout de trois mois seulement qu'une trêve est signée. Une assemblée nationale est convoquée pour traiter des conditions de la paix, et M. Thiers est élu par vingt-sept départements. Seul au milieu de ces circonstances difficiles, il a le renom, l'autorité, l'expérience nécessaires pour négocier utilement avec l'ennemi vainqueur, pour reconstituer un gouvernement, et il est nommé chef du pouvoir exécutif. A peine la paix était-elle signée qu'une insurrection formidable éclate à Paris. Tout en dirigeant avec autant d'activité que d'énergie les opérations qui ont pour objet de la réprimer, M. Thiers doit rétablir l'ordre troublé dans plu-

En vente à la librairie Colmann-Lévy, Paris.

sieurs grandes villes, refaire l'administration, réorganiser l'armée, restaurer les finances, assurer la perception de l'impôt, se procurer les ressources nécessaires pour payer le premier terme de la rançon imposée par l'Allemagne. En communication constante avec l'Assemblée nationale, chaque jour il y soutient ses projets, souvent est obligé d'y combattre des propositions impraticables, et, pour prix de tant de labeurs et de services, il reçoit le titre de président de la République. Cette République, ainsi qu'il l'a dit lui-même est non-seulement le régime qui nous divise le moins, mais la forme neutre sous laquelle les divers partis monarchiques, ajournant la réalisation de leurs espérances, ont pu collaborer au salut commun. De plus, le parti républicain est devenu un parti de gouvernement il a combattu la Commune et a renoncé à ces théories, à ces violences de langage qui naguère étaient un sujet d'effroi. Derrière M. Thiers, en qui il a mis sa confiance, il travaille avec ardeur au relèvement du pays, et tous ses efforts tendent à prouver qu'il est le plus sage. En moins de deux années l'ordre est partout rétabli, le calme est rentré dans les esprits, la France a recouvré son crédit, et la prochaine libération du territoire est assurée. Devant ces résultats si heureusement et si promptement obtenus, en présence de la crise périlleuse qu'au milieu de la division des partis provoquerait toute entreprise dont l'objet serait de changer le régime établi, les hommes que ne retiennent pas des raisons de fidélité, des convictions traditionnelles, des préjugés de caste ou de société, viennent à la République et demandent qu'elle soit définitivement constituée. M. Thiers en proclame la nécessité à la tribune de l'Assemblée nationale, et la majorité de l'Assemblée proteste contre ses paroles. Depuis lors, chaque jour cette majorité manifeste son mauvais vouloir et, au 24 mai, M. Thiers doit se retirer devant un vote hostile. Bientôt a lieu une tentative de restauration monarchique; elle échoue non pas tant à raison d'exigences inacceptables que devant l'expression du sentiment public, dont il y aurait danger à braver les répulsions, et, après deux années de résistance, l'Assemblée nationale, ne pouvant arriver à une autre solution, finit par voter une constitution républicaine et par se dissoudre.

La majorité du Sénat élu en vertu de cette constitution est monarchique; en bien plus grande majorité la chambre des députés est républicaine, et, profitant de ce désaccord entre les deux assemblées, les anciens partis se coalisent de nouveau et projettent de détruire la République, sans souci du régime qu'ils lui substitueront. Le Sénat prononce la dissolution de la Chambre des députés, et le pouvoir ne recule devant aucune illégalité, devant aucun moyen de pression pour entraîner le vote des électeurs. Mais le renversement de la République, ce serait l'anarchie, la guerre civile, puis, pour mettre un terme, le despotisme avec la suppression de toutes les libertés. M. Thiers rédige alors un manifeste qu'il adresse à ses électeurs et

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT
18 Février 1879. (32)

Correspondance Littéraire AD. FAVRE.

LE

CHASSEUR DE PANTHÈRES

PAR ERNEST GAPENDU.

XII

LE HAREM.

En Europe, on a l'habitude de confondre souvent *sérai* (en turc *sérai*) et *harem*, et cette erreur est si commune que plusieurs dictionnaires modernes font de ces deux mots des synonymes pour lesquels ils nedonnent qu'une seule et même description. Ces deux mots cependant expriment deux choses bien distinctes.

Sérai (*sérai*) veut dire palais.

Harem signifie, à proprement parler, *défendu*.

Les Turcs et les Arabes nomment *sérai* toutes les habitations princières, qu'elles soient occupées par des hommes ou par des femmes. Un *sérai* peut-être une caserne pourvu que le bâtiment soit monu-

mental.

Harem, au contraire, est le nom désignant, le lieu *défendu*, et, par abréviation, le *défendu*, le *Harem*.

Le même mot s'applique également au contenant et au contenu, à l'appartement des femmes et aux femmes elles-mêmes. On dit: *La femme est enfermée dans son harem*; et: *Le pacha était suivi de son harem*. N'est-ce pas l'expression même de la susceptibilité musulmane qui se révèle si bien en employant dans le langage le mot *défendu* pour nommer l'appartement où le *maître* seul a le droit d'entrer, et la femme que jamais un regard étranger ne doit souiller.

Le *harem* est d'ordinaire un palais dans un palais. De la façon dont est construit un *harem*, on ne rencontre presque jamais un portique qui permette à l'œil des passants de lancer un regard indiscret sur le corps du logis principal. Point de façades découpées par de larges fenêtres, mais au contraire une entrée anguleuse fermée par une double barrière, où jour et nuit demeure un gardien vigilant; et si par hasard l'édifice reçoit la lumière de la rue, les fenêtres sont élevées et garnies d'un treillage de bois très-serré derrière lequel il est impossible de rien apercevoir.

Ceux-là même, parmi les Turcs, qui sont les plus chauds partisans de la réforme et qui ont fait bâtir des palais se rapprochant de nos constructions européennes, conservent avec soin ces rideaux de bois. Le plus souvent encore leurs femmes habitent une autre maison disposée comme celles d'autrefois.

C'est ordinairement au fond d'une vaste cour que se trouve l'escalier qui conduit au *harem*. La porte

de cet escalier est recouverte d'un tapis, et l'eunuque qui rôde sans cesse alentour indique en outre au vrsi croyant qu'il faut détourner ses regards de cet endroit mystérieux.

Dans les vestibules qui précèdent les chambres où se tiennent les femmes, des eunuques et des servantes noires forment une seconde garde toujours prête à donner l'alarme si quelque téméraire osait se présenter dans ces lieux défendus.

La peuple n'a pas, comme les grands seigneurs, des appartements séparés ni des eunuques, ni des esclaves pour garder ses femmes; mais toujours une chambre ou un réduit obscur lui sert de *harem*. Dans sa hutte de terre le paysan soustrait, au moyen d'une natte, sa compagne à la vue des étrangers.

D'ailleurs, le respect que l'on doit aux femmes des autres est si entré dans les mœurs musulmans, que tous les hommes détournent les yeux plutôt que de chercher à voir le visage de celles qui ne sont pas leurs épouses.

Quand un Arabe va dans une maison où il y a des femmes, dès la porte de la rue il appelle à haute voix, et n'avance que lentement en faisant beaucoup de bruit. Si personne ne lui répond, il reste sur le seuil et prononce cette formule du Koran: *Bismillah, iriahmani, iriahimi* jusqu'à ce qu'on l'avertisse qu'il peut entrer.

Deux seules classes d'hommes peuvent, en dehors du *maître*, voir s'ouvrir les portes du *harem*: ce sont les médecins et les porteurs d'eau, qui, chez les riches comme chez les pauvres, sont obligés de franchir le seuil du lieu *défendu* pour accomplir leur ministère.

Quand l'un ou l'autre arrive, l'eunuque ou le

mari les précède en avertissant les femmes de se cacher. Si quelques-unes d'entre elles sont surprises avant de s'être voilées, elles tournent alors la face contre le mur et restent sans bouger jusqu'à ce qu'elles ne puissent être vues.

Le médecin n'approche une malade que lorsqu'elle est soigneusement enveloppée. Il ne peut voir que sa langue et toucher le bras pour constater l'état du pouls. L'eunuque ou le mari assiste à la consultation et fait lui-même les questions qui doivent éclairer le docteur, à qui il est *défendu* de s'adresser directement à la femme. Ce n'est que dans les cas désespérés qu'on lui laisse voir le visage.

On professe un si grand respect pour le *harem*, qu'un criminel poursuivi y trouve lieu d'asile, et que, réfugié dans l'appartement des femmes en criant: *Fiardac et harem*, il devient inviolable.

Ce que nous ne comprenons pas en occident, et qui choque nos idées, nos mœurs, nos usages, c'est la condition des femmes en Orient, c'est surtout la *polygamie*.

Le Koran conseille de n'avoir qu'une femme, mais il permet cependant d'en prendre autant qu'on pourra en nourrir, tout en limitant à quatre le nombre des épouses légitimes.

La loi au reste, a fait à celles-ci des avantages tels, que, à moins de posséder une énorme fortune, un musulman use rarement de la faculté accordée d'avoir en même temps quatre épouses légitimes *nikiahlus*.

(A suivre).

meurt en l'achevant. Ce manifeste est son testament politique. Il y déclare que la nation seule est souveraine; que la République est la forme du gouvernement au moyen de laquelle s'exerce cette souveraineté; que cette souveraineté est exercée par un chef électif du pouvoir exécutif et par deux Chambres; que ce chef du pouvoir exécutif doit gouverner avec le concours des deux Chambres et des ministres agréés par elles; que le concours d'une seule Chambre ne suffirait pas; que les lois ou les subsides votés par une seule seraient absolument nuls; que l'essai de faire percevoir l'impôt non voté par les deux Chambres serait un attentat contre la constitution; qu'en cas de dissentiment entre les pouvoirs, le litige ne saurait être vidé que par le pays convoqué dans ses comices; que, lorsque le pays a prononcé, toute résistance à sa volonté serait criminelle, et il demande à la France de confirmer ces grands principes par ses suffrages. La France répond par un vote affirmatif à ce dernier appel de l'homme qui l'a tant aimée, et le gouvernement du pays par le pays est définitivement fondé sous la forme républicaine. Telle est la cinquième et dernière période.

Les discours que nous publions aujourd'hui ont été prononcés dans la première période de 1830 à 1836 inclusivement, jusqu'au jour où M. Thiers, alors premier ministre, se trouvant en désaccord avec le roi Louis-Philippe sur la politique à suivre à l'égard de l'Espagne, donna sa démission. Nous avons laissé de côté toutes les répliques, toutes les observations de détail, et n'avons reproduit que les discours traitant un sujet complet ou ceux dans lesquels sont exposées et discutées des questions de principe. Nous avons cru devoir aussi faire précéder chacun d'eux d'une notice dans laquelle nous avons cherché à résumer, d'une façon aussi succincte aussi exacte que possible, les circonstances au milieu desquelles ils ont été dits, les faits qu'ils concernent, les arguments auxquels ils répondent.

A aucune époque, sauf peut-être pendant les deux années de sa présidence, M. Thiers n'a été plus constamment sur la brèche. Député, il est le principal soutien du cabinet; ministre, il est le principal orateur, et ne discute pas seulement les matières relatives au département dont la direction lui est confiée; il prend part à tous les débats importants sur la politique intérieure et extérieure, sur les finances, l'administration municipale et départementale, les travaux publics, l'armée, sur les questions commerciales, sur celles de droit public et de droit international. Ses discours sont des modèles de clarté, de méthode, de savoir théorique et pratique, de bon sens, et chaque jour grandit son autorité comme orateur et comme homme d'Etat. Et quels sont ses émules? MM. Guizot, Dupin, de Broglie, Odilon Barrot, Berryer, M. Royer-Collard, dont la parole magistrale et réverbérée se fait encore parfois entendre. Jamais la tribune française n'a brillé d'un pareil éclat. A un jour donné, sur une question spéciale, ces hommes éminents peuvent l'égaliser; mais aucun ne lui est supérieur, et son discours sur la loi des associations en mai 1835, celui qu'il a prononcé à l'occasion de l'interpellation Janvier, en décembre de la même année, sa réponse au duc de Fitz-James et celle à M. Berryer dans la discussion sur l'indemnité américaine en avril 1835, son improvisation sur l'alliance anglaise en juin 1836, resteront parmi les chefs d'œuvre de l'éloquence française.

A. CALMON.

Décembre 1878.

M. Clément Simon, procureur général près la cour d'appel d'Aix, nommé procureur général à Agen, n'accepte pas ses nouvelles fonctions, et a transmis sa démission à M. le garde des sceaux.

Election d'un conseiller général, canton de Laguiole (Aveyron): M. Labarthe, républicain, est élu contre Badoel, député bonapartiste.

Félicitations cordiales à nos voisins de l'Aveyron.

Le Journal officiel publie un arrêté ministériel, en date du 10 février, relatif à l'inspec-

tion de l'enseignement du dessin dans les académies universitaires.

M. Michel est nommé inspecteur dans le ressort de l'académie de Toulouse.

Par arrêté de M. le directeur général de l'enregistrement, des domaines et du timbre, M. Dalat, receveur à Gramat (Lot), est appelé au bureau d'Ussel, en remplacement de M. Ohier, nommé conservateur des hypothèques à Ussel.

ASSOCIATION PHILOTECHNIQUE

du département du Lot.

Bien avisé, le polémiste du *Republicain*; il appelle à son aide l'esprit de Triboulet. Que ne commençait-il par là!

Oposons anecdote à anecdote :

Un jour que les courtisans de François I^{er} donnaient chacun le moyen pour se faire un passage en Italie, le célèbre bouffon, riant de leurs adulations et de leur suffisance, prit à son tour la parole :

— Vous croyez, Messieurs, avoir la sagesse en partage; vous vous trompez étrangement, car vous n'avez oublié qu'un point, le principal.

— Et quel est donc, pauvre insensé, ce point essentiel? reprit un de ces graves conseillers.

— C'est bien simple: Vous avez longtemps délibéré sur les endroits par lesquels il faut entrer en Italie, sans chercher par où vous en pourrez sortir.

Assurément, les auteurs du projet avaient depuis bien longtemps conçu leur œuvre, telle qu'ils la présentent aujourd'hui, on n'en saurait douter sans mauvaise grâce; mais ils avaient oublié, eux aussi, le point principal: c'est de l'exposer de prime abord TOUT ENTIERE, avec tous ses éléments de succès.

Nous appuyons notre dire :

1^o Sur le témoignage unanime des personnes qui assistaient à la première réunion;

2^o Sur le témoignage du *Réformateur* du 6 février: « La création des cours d'adultes à Cahors répond à un besoin bien évident. »;

3^o Sur le témoignage des auteurs du projet eux-mêmes, qui ont écrit dans le *Republicain*, à la date du 6 février: « M. Pouzet a applaudi à l'initiative de MM. les professeurs; il a soutenu leur entreprise, et leur a assuré le concours actif des habitants de Cahors. »

Et à la date du 9 février: « On ne s'est pas occupé de savoir s'il avait existé ou non des cours d'adultes à Cahors. On a voulu les réorganiser. »

Voilà qui est clair et indiscutable: des cours à Cahors, et rien de plus.

Le samedi, 8 février, le *Journal du Lot* s'empressait de féliciter les jeunes et hardis tirailleurs du grand combat contre l'ignorance, de leur louable résolution; mais il demandait si, dans l'intérêt même de l'œuvre, il ne convenait pas de l'étendre, de l'organiser d'en haut, afin de la rendre plus générale et plus efficace.

Le 11 février seulement, le projet s'initiait pour la première fois: *Association philotechnique du département du Lot*, et le *Republicain* publiait précipitamment une liste incomplète des membres du bureau et du conseil.

Voilà les faits. Y avait-il motif à quereller, à invectiver? Les gens sérieux et désintéressés apprécieront.

Déjà les membres les plus autorisés et les plus sympathiques de l'Association philotechnique, ont hautement désapprouvé ces attaques inconsidérées, et nous ont fait connaître leur sentiment à cet égard. Pour leur dignité et la nôtre, nous ne suivons plus le cours de grammairie courtoise du polémiste du *Republicain*.

Nous nous trouvons, du reste, suffisamment vengé par la reproduction complaisante des articles de notre adversaire dans la feuille bonapartiste de Cahors et par cet aveu flatteur tombé de sa plume :

« On ne conteste pas que le *Journal du Lot* puisse apporter un concours utile, et on ne demande pas mieux que d'en profiter, toutes les fois qu'il y aura lieu. »

Aux membres du bureau de l'Association philotechnique du département du Lot, il faut ajouter les noms suivants :

MM. Ythier et Delpech secrétaires; Salbant, trésorier.

ACADÉMIE DE TOULOUSE.

Lycée de Cahors.

Mathématiques élémentaires.

Histoire. — 1^{er} Soulié; 2^e Delfour.

Mathématiques préparatoires.

Physique. — 1^{er} Crayssac; 2^e de St-Vigor.

Philosophie.

Dissertation latine. — 1^{er} Rigaldies; 2^e Valat.

Rhétorique.

Discours latin. — 1^{er} Delpech; 2^e Bramel.

Seconde.

Thème grec. — 1^{er} Maginet; 2^e Rossignol.

Troisième.

id. — 1^{er} Grenat; 2^e Rulhe.

Quatrième.

id. — 1^{er} Bénéch; 2^e Mercié.

Cinquième.

Anglais. — 1^{er} Teyssandier; 2^e Arboüys.

Allemand. — 1^{er} Crayssac; 2^e Prunières.

Sixième.

Thème. — 1^{er} Gaston; 2^e Vieussens.

Ecriture. — 1^{er} Vieussens; 2^e Parant.

Septième.

Ecriture. — 1^{er} Astruc; 2^e Marbot.

Huitième.

id. — 1^{er} Lespinel; 2^e Sers.

CLASSE PRIMAIRE. (1^{re} division.)

Histoire. — 1^{er} Gratacap; 2^e Boisse.

2^e division.

id. — 1^{er} Mendaille; 2^e Bécays.

3^e division.

id. — 1^{er} Pinel; 2^e Palame.

4^e division.

id. — 1^{er} Lanteirès, P; 2^e Montier.

Enseignement secondaire spécial.

2^e année.

Ecriture. — 1^{er} Valat; 2^e Bouloumié.

1^{re} année

id. — 1^{er} Talle; 2^e Labro.

(Année préparatoire).

id. — 1^{er} Palame; 2^e Soulié.

ON DEMANDÉ un professeur de latin pouvant fournir de bonnes références.

S'adresser à M. le Directeur du Collège de Thiviers (Dordogne).

Pour la chronique locale, A. Layout

DERNIÈRES NOUVELLES

(Correspondance particulière du Journal du Lot).

Elections du 16 février.

M. le général Brémont d'Ars, a été élu sénateur de la Charente en remplacement de M. André, décédé. Il a obtenu 308 voix contre 151 données au candidat de la gauche, M. Bellamy, et 28 à un autre candidat de la gauche qui s'était retiré, M. Mathieu Bodet.

Aux précédentes élections, les voix républicaines ne s'étaient élevées qu'à 81. Le progrès est donc considérable dans la Charente elle-même.

Deux élections législatives, par scrutin de ballottage, avaient lieu en même temps. Celle d'Yssengeaux augmenta d'une voix la majorité républicaine; M. Malartre, dont l'élection avait été cassée, est remplacé par son concurrent républicain. A Uzès, où les deux candidats étaient républicains, M. Bosc l'a emporté sur M. Dumont.

Le conseil des ministres approuvera le vote des cent mille francs pour les amnistiés, à la condition que les fonds seront remis à l'Assistance publique et distribués par elle.

L'accord n'est pas encore fait entre le gouvernement et la commission parlementaire pour l'amnistie.

Il est absolument faux que M. Waddington ait voulu donner sa démission. Ce qui est vrai, c'est que dans le conseil des ministres il représente, d'accord avec M. Léon Say et M. de Freycinet, la politique de résistance aux entraînements irréfléchis de la gauche radicale.

On lit dans la *République française* :

M. Léon Renault a été entendu par la commission d'enquête sur la préfecture de police, pour fournir des renseignements sur le personnel.

M. Léon Renault a d'abord témoigné son étonne-

ment de voir le gouvernement procéder à une sorte d'enquête publique sur les faits et gestes des agents de l'autorité.

Le pouvoir responsable a le devoir d'initiative, d'exercer des investigations, de faire les réformes nécessaires, de supprimer les abus.

Le procédé adopté, à le grave inconvénient de jeter le trouble dans les esprits, de troubler les fonctionnaires en les livrant aux dénonciations ou en les forçant à parler.

Il a terminé en déclarant qu'on s'était engagé dans une procédure impraticable.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(Service spécial du Journal du Lot).

Paris, 17 février,

M. de Noailles est nommé ambassadeur à Londres.

Après conférence entre MM. de Marcère et Gigot, il a été décidé qu'il y aurait une augmentation considérable de sergents de ville.

Paris, le 18 février, 3 heures soir.

Hier, à la Chambre, le ministre de l'intérieur a été interpellé sur ce que le gouvernement pense des 100,000 fr. votés par le conseil municipal de Paris et de la souscription ouverte pour venir en aide aux amnistiés de la Commune.

M. de Marcère répond. Il fait le tableau des misères qui peuvent se produire au retour des amnistiés. Il affirme que le conseil municipal a le droit de voter des fonds.... Il affirme que le conseil municipal peut répartir les fonds votés par lui, non directement, mais par les mains de l'Assistance publique.

Mais le conseil municipal de Paris a oublié cette dernière règle. Le ministre est obligé d'annuler la délibération pour la simple question de forme; mais il est complètement d'accord avec lui sur la nécessité de venir en aide aux amnistiés et avec les fonds communaux et avec les fonds de l'Etat lui-même. M. de Marcère annonce qu'il présentera à la Chambre une demande de crédit à cet effet.

M. de Marcère conclut en réclamant de la Chambre sa confiance et son concours dans les circonstances délicates où se trouve le cabinet.

Répondant à une autre interpellation, M. le Ministre de l'intérieur a dit que les attaques nocturnes dans Paris étaient exagérées et que des précautions étaient prises pour augmenter la sûreté publique.

Le rapport de la commission d'amnistie a été lu par M. Andrieux. La majorité de la commission a refusé d'étendre l'amnistie à d'autres faits que ceux relatifs à l'insurrection de 1871.

Bourse de Paris

Cours du 18 Février.

Rente 3 p. %	77.20
— 3 p. % amortissable	77.87
— 4 1/2 p. %	109.80
— 5 p. %	112.25

VALEURS DIVERSES au comptant.	CLOTURE du 17 fév.	CLOTURE précédent
Banque de France	3.030	3.030
Crédit foncier	738 75	751 52
Orléans-Actions	1.196 35	1.198 75
Orléans-Obligations	367 50	370
Suez	704 25	700
Italien 5 %	75 10	74 90

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

LE PETIT JOURNAL.
commencera
le samedi 22 février 1879,
LES ÉTRANGLEURS.
(DERNIER MYSTÈRE PARISIEN),
par ADOLPHE BELOT.

ACHÉTEZ VOS MONTRES
70, Grande-Rue, à Besançon,
chez **A. ROBERT**, Fabr.
Économie réelle. — Garanties sérieuses.
Chiffres et Décorations à votre goût. Renseignements gratuits et franco

Nous croyons devoir prévenir nos lecteurs, que la Maison la plus précieuse pour l'élégance et la solidité de ses vêtements de 1^{re} Communion est la maison **Ad. Godchau**, rue du faubourg Montmartre, 12, comme pour vendre le meilleur marché de tout Paris.
Envoi franco du magnifique catalogue illus-

tré à toute personne qui en fait la demande.

Livret des familles.

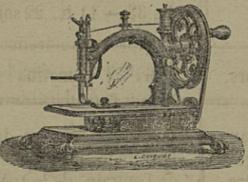
MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le **Livret de Famille** à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du Mariage.

J. LARRIVE
5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors, (Lot)

MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE.

Machines à Coudre de tous systèmes :
Elias Howe, Singer, Berthier, Godwin, Hurtu et Hautin.
Accessoires, pièces de rechange et fournitures. Coupe-boutonniers.

Tapis de table brochés soie, Drapés, Algériens, Tapis d'appartements et passages. Carpettes et Descentes de lits, Moquette et haute laine. Chemises crotone, blanche et couleur. Caleçons et Gilets flanelle de santé.



Galoches et chaussures d'hiver. Couverture de voyages françaises et anglaises. Chapelières, malles fines et ordinaires. Chancelières, Valises, étuis à chapeaux. Couvre-pieds, Indiennes meuble, toiles, Nappes, Serviettes calcicots. Mouchoirs de poche, fil blanc et couleur.

SEMELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

MACHINES À COUDRE, POUR ÉTRENNES :

La petite Silencieuse.	40 fr.	L'Abeille.	150 fr.
La Merveilleuse.	50	La machine-Bijou.	170
La Nec-plus-ultra.	90	La véritable Silencieuse.	225
La Productive.	90	L'Active.	225

MACHINES
SYSTÈME ELIAS HOWE :



N° 1, 200 f. N° 2, 225 f. N° 3, 250 f.



A VENDRE
UN
OMNIBUS
DE FAMILLE
et Harnais.

S'adresser au bureau du Journal.

GUERRE
AUX AFFECTIONS NERVEUSES
GUÉRISON IMMÉDIATE & ASSURÉE
en faisant usage constant de la



C'est la
PILE ÉLECTRIQUE PRATIQUE
mise à la portée de tout le monde.

A Cahors, chez M. Mandelli, frères, bijou-fier-opticien, boulevard Nord.

Le Goutte et les Rhumatismes
sont complètement guéris par la
Quate anti-rhumatismale du Dr Patisson.
Elle est employée avec le plus grand succès contre les accès de goutte et les affections rhumatismales de toute espèce.
En rouleaux de fr. 2 et de fr. 1, chez Saint-Sovez, pharmacien à Cahors, place nationale et rue de la Liberté, et dans toutes autres pharmacies.
Expédition franco par la poste.

LA VELOUTINE
EST UNE
Poudre de Ris spéciale préparée au Blamuth
PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU
Elle est adhérente et invisible, et est donc-telle en teint une fraîcheur naturelle.
PARIS — Ch. FAY, Inventeur — 9, rue de la Paix

DOUCÈDE,
Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de **M. FOISSAC**, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCÈDE, marchand tailleur.

SIROP DE RAIFORT IODÉ
de GRIMAULT & Co

DEPUIS VINGT ANNÉES CE MÉDICAMENT DONNE LES RÉSULTATS LES PLUS REMARQUABLES DANS LES MALADIES DES ENFANTS POUR REMPLACER L'HUILE DE FOIE DE MORUE ET LE SIROP ANTISCORBUTIQUE

Il est souverain contre l'engorgement et l'inflammation des glandes du cou, les gourmes et les diverses éruptions de la peau, de la tête et du visage. Il excite l'appétit, tonifie les tissus, combat la pâleur et la mollesse des chairs et rend aux enfants leur vigueur et gaieté naturelle. C'est un admirable médicament contre les croûtes de lait et un excellent dépuratif.

Dépôt dans les principales pharmacies.

TONIQUE DULAC
Guérison radicale des cors aux pieds
Seul dépôt général,
pharmacie **LACOMBE**, à Cahors
S'expédie contre 1 fr. timbres-poste

PHÉNOLINE DULAC
Le plus puissant spécifique des maux de dents cariées
Prix : 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

LIQUEUR VINEUSE
dite essence Bordelaise pour l'amélioration des vins de table
Dose pour 2 barriques 1 fr. 25
Dépôt, pharmacie **LACOMBE**, à Cahors

Offre d'Agence
Dans chaque commune de France, pour un article de ce journal rapportant 1,000 fr. par an, sans rien changer à ses habitudes. — S'adresser franco à M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris, Jouir d'un titre pour recevoir franco instructions et prix-courants.

Eaux-Bonnes
B.-Prénées. — Saison 15 mai - 15 octobre.
Rhume, Bronchite, Angine, Granulations, Laryngite, Aphonie, Catarrhe, Coqueluche, Asthme, Pleurésie, Lymphatisme.
Prévient sûrement la Phthisie pulmonaire.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.

PLANTS de VIGNE
NOTA: À TOUTE ESPÈCE DE VIGNES, on peut faire des vins de toutes sortes, de la plus grande qualité, et cela sans aucun frais de culture, car les plants de vigne sont fournis avec tous les accessoires nécessaires à leur culture, et on leur donne la plus grande attention.
M. SANGIARD, 14, rue Rambuteau, à Paris.
Le mille réduit. 40. au Comptant

CHOCOLAT-MENIER
ÉVITER LES CONTREFAÇONS
BEIGER LE VÉRITABLE BGM

DENTIFRICES du D^r DELABARRE
Eau Orientale — Poudre Orientale — Pâte Orientale
Tonifient les gencives, préviennent la formation du tartre et laissent dans la bouche une sensation de fraîcheur très agréable.
MIKTURE ORIENTALE
Recommandée contre le déchaussement des dents et le ramollissement des gencives.
Dépôt: France et Étranger, dans les pharmacies et chez les parfumeurs.
Envoi sur demande adressée à Du Fumouze successeur 78, faubourg St-Denis, à Paris.

UN FRANC PAR AN
Le **Moniteur** des **Valeurs à Lots**
PARAISSANT TOUS LES DIMANCHES
Le seul journal financier qui publie la liste officielle des tirages de toutes les Valeurs françaises et étrangères.
LE PLUS COMPLET (16 pages de texte) LE MEUX RENSEIGNÉ
une cause financière, par le Baron LÉONARD; une Revue de toutes les Valeurs; les Arbitrages avantageux; le Prix exact des Coupons; tous les Tirages sans exception; des documents inédits; la cote officielle de la Banque et de la Bourse.
On s'abonne à Paris: 27, rue de Londres.
NOTA.—Le prix de l'abonnement peut être envoyé en timbres-poste ou en mandat.

BUFFANT
M^e TAPISSIER, RUE DE LA PRÉFECTURE, A CAHORS.

J'ai l'honneur de vous informer que je viens de transférer mon Magasin rue de la Préfecture, anciennement maison Calvet. Comme par le passé, ma Clientèle trouvera chez moi un grand assortiment de Papiers peints, Drapeaux avec frange et hampe dorées, inscriptions demandées. Toilettes anglaises, Tables de salon, Tables à ouvrage. Sommier élastiques très bien conditionnés, avec ressorts de première qualité, acérés. Franges coton en tout genre, Passementerie laine et soie, Embrasses de toute façon. Ciels de lit, Bâtons noyer, acajou, et tout autre bois; Paters, Toiles cirées. Fauteuils, Chaises, Canapés en tout genre. Prie-Dieu, Chauffeuses, etc., etc. Garnitures de lit et de croisées dans tous les styles. Papiers peints depuis 0 fr. 35 c. le rouleau; Papier satiné à 0 fr. 95 c. Papier doré 1 fr. 50. Bordare depuis 1 fr. les 32 mètres jusqu'à 4 fr.; dorée, 5 fr. les 32 mètres jusqu'à 10 francs.

Le tout à des Prix modérés.

CAFÉ DES GOURMETS
TOUTES LES BOITES DOIVENT ÊTRE SCÉLLÉES PAR UNE BANDE PORTANT LE NOM : **TREBUCIEN & FILS**

Se défier des Fraudes DANS LES BOITES OUVERTES POUR DÉTAILLER

ANTI-ASTHMATIQUES DE BARRAL
Le Papier et les Cigares Anti-asthmiques de B^{re} BARRAL sont recommandés par les médecins pour combattre l'Asthme ainsi que l'Oppression qui accompagne la plupart des affections des voies respiratoires.
La boîte de Papier, 5 fr.; 1/2 boîte, 3 fr. — La boîte de Cigares, 3 fr.
Dépôt dans toutes les Pharmacies.
Envoi franco contre mandat ou timbres-poste adressés à Barral, 80, faubourg St-Denis, à Paris.